

AMPLIFIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

n°220 - novembre 2021



Le dossier du mois

Budget des activités sociales du CSE



ACTU DES BRANCHES 3

- Industrie pharmaceutique, Industries de la Chimie, Verre mécanique

DOSSIER DU MOIS 4

- Budget des activités sociales du CSE

VIE DES SECTIONS 5

- Réforme du dispositif conventionnel de la Métallurgie

INFOS PRATIQUES 6

- Comment sécuriser vos mots de passe ?
- 3114 : numéro de prévention du suicide
- Pneus neige

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP 7

- Covid et conditions de travail
- Hommage à François Thimonier

Directeur de la publication
Laurent ESCURE

Rédacteur en chef
Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction
Joël GRÉBIL

Imprimerie
TACTIC IMPRESSIONS

2 rue Berthelot 95500 Gonesse
01 39 86 19 08

 [UNSAIndustrieConstruction](#)

 [UNSAIndustrie](#)

Dépôt légal : novembre 2021

Tirage : 9400 exemplaires

Revue mensuelle ISSN 2649-7387

UFIC-UNSA, 21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet cedex

 contact@unsa-industrie.org

 www.unsa-industrie.org



Besoin de respirer

Nous avons tous nos qualités et nos défauts et la diversité est sans doute une richesse qu'il faut préserver. Dans les temps difficiles, des tensions apparaissent et nous avons alors besoin de respirer un air quelque peu différent... C'est l'expérience que nous vivons en ces jours heurtés, confrontés aux contraintes de la Covid-19.

La crise révèle la personnalité de chacun d'entre nous. Il y a des stoïques, qui souffrent en silence et qui s'efforcent de ne pas alourdir les difficultés de leurs concitoyens. Il y a celles et ceux qui se complaisent dans le drame et s'en nourrissent avec délectation, car ils n'apporteront jamais la moindre solution. Et puis il y a les femmes et les hommes qui se dépassent, qui vont plus haut, plus fort, plus vite ensemble, comme nous à l'UFIC UNSA.

Dans les prochaines semaines, nous aurons de vrais combats à mener, de vrais débats auxquels participer. Le réchauffement climatique, le problème crucial de l'énergie sont autant de défis que la France va devoir relever. L'UFIC UNSA prendra toute sa part dans ces débats qui préoccupent de nombreux Français.

Être force de propositions sur un mix énergétique sera l'un des enjeux majeurs que l'UFIC UNSA devra proposer avec les acteurs de ce secteur.

Les enjeux forts qui attendent notre fédération constituent de formidables éléments de motivation pour nous tous.

Christophe PESTELLE
Secrétaire général

Industrie pharmaceutique

Accord de branche



Un accord majoritaire de branche portant sur le télétravail en date du 9 septembre 2021 a été signé par cinq organisations syndicales de salariés représentatives de l'industrie pharmaceutique (CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA et FO) et le LEEM. Seule la CGT n'est pas signataire.

La crise sanitaire ayant été un accélérateur pour le recours au télétravail dans notre secteur d'activité, il était essentiel de conclure un accord pour l'encadrer. C'est un mode d'organisation qui doit être adapté aux réalités opérationnelles et quotidiennes des salariés et des entreprises.

Cet accord s'articule autour de deux grands volets : le premier visant à encadrer la mise en place du télétravail régulier dans les entreprises et le second sur le télétravail pour circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure.

L'accord prévoit également la mise en place de dispositifs d'accompagnement et/ou d'indemnisation des télétravailleurs.

L'enjeu est de trouver un équilibre entre l'organisation du travail attendue et les impacts engendrés par le télétravail.

Industries de la Chimie

Nouvelles dispositions relatives à l'alternance

La branche Chimie vient de signer un accord avec les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC, qui adapte les dispositions relatives à l'alternance, applicables dans la branche des Industries Chimiques, au regard de la réforme de la formation professionnelle du 5 septembre 2018.

Cet accord permet la poursuite du développement de l'alternance dans la branche, qui représente un enjeu à la fois pour l'insertion des jeunes, l'attractivité des métiers, la transmission des savoir-faire et le renouvellement des compétences dans les entreprises. En 2021, l'objectif du nombre d'alternants dans la branche a été fixé à 6000, pour aboutir à une augmentation de 30 % en quatre ans, soit 7800 alternants en 2025.

Les conditions de cet accord sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2021, à l'exception de la Pro-A dont la mise en œuvre est subordonnée à l'extension de l'accord par la Direction générale du travail.



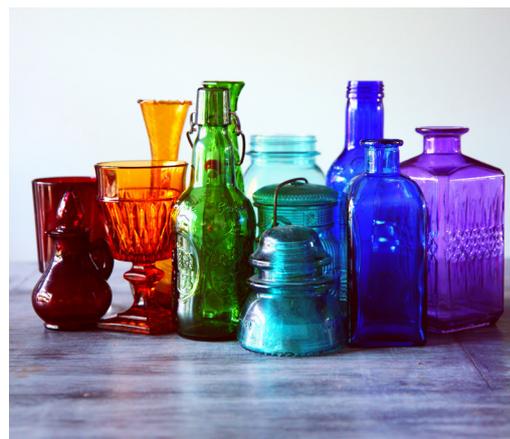
Fabrication du verre mécanique

Accord collectif de branche relatif au parcours syndical des représentants du personnel et à sa valorisation

Signé par l'UNSA, FO, CGT et CFE CGC, cet accord fixe un cadre pour accompagner et valoriser les parcours syndicaux. C'est aussi reconnaître que l'exercice d'un mandat de représentation du personnel contribue à développer des compétences spécifiques, en prenant en compte l'articulation entre l'exercice du mandat et l'activité professionnelle.

Le présent accord fait intervenir différents acteurs DRH, hiérarchie, organisations syndicales. Ils doivent favoriser le partage des informations, et faciliter aussi la pleine reprise d'activités professionnelles en fin de mandat.

Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, est conclu pour une durée indéterminée.



Budget des activités sociales du CSE

De bonnes pratiques

La gestion du budget du CSE nécessite rigueur et anticipation. Alors que la fin d'année approche à grands pas, les élus doivent d'ores et déjà s'interroger sur la politique d'activités sociales et culturelles de 2022. Un exercice exigeant, qui conjugue à la fois les attentes des salariés, les contraintes budgétaires du CSE et le processus de décision de l'instance.



Focus sur les bonnes pratiques à adopter et à adapter au CSE

La première étape de construction du budget consiste à s'interroger sur les activités à mettre en place. Pour cela, les élus pourront :

- mener une analyse de la population salariée de l'entreprise (niveaux de revenus, lieux de résidence, usages locaux ou régionaux...),
- réaliser des sondages
- ou encore évaluer les activités réalisées les années précédentes. L'évolution des pratiques dans le contexte sanitaire actuel devra également être prise en compte.

Une fois les activités identifiées, le choix des fournisseurs et la négociation des prix représenteront un élément clé de succès dans l'optimisation du budget.

Du choix des activités à mettre en place découlera ensuite sa traduction financière sous forme de budget prévisionnel. Cette deuxième étape a pour objectif de définir un plan d'engagement des dépenses pour l'année à venir. Ces dernières seront à adapter au montant de la subvention versée par l'employeur et aux autres ressources financières (notamment la participation des bénéficiaires aux activités).

Le budget prévisionnel représente un véritable outil d'aide à la décision mais nécessite une construction minutieuse. Il est particulièrement utile pour évaluer la faisabilité de nouvelles activités ou pour en modifier certaines existantes.

Une fois le budget établi, le comparer régulièrement aux dépenses et recettes réelles permet un pilotage efficace. Réaliser un budget révisé en cours d'année peut s'avérer pertinent afin d'ajuster une ou plusieurs enveloppes, maximisant ainsi les chances d'atteindre les objectifs annuels fixés. Vous l'aurez compris, le suivi régulier de cet outil est aussi primordial que son élaboration !

Dernier point et non des moindres : **les actions envisagées par le comité relèvent d'une décision collégiale.** Ainsi, le vote du budget prévisionnel en séance plénière est indispensable. En pratique, ce n'est qu'après ce vote que le trésorier pourra engager les dépenses dans la limite des enveloppes votées.

Pour plus d'informations sur les modalités de réalisation et vote du budget prévisionnel, les élus pourront se tourner vers le règlement intérieur de l'instance.

Pour finir, gardez à l'esprit que l'expert-comptable du CSE est l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans la réflexion, la construction et la structuration de votre politique d'activités sociales et culturelles.

✉ b.pouillaude@explicite-cse.fr
Benoît Pouillaude, expert-comptable

Réforme du dispositif conventionnel de la Métallurgie



L'UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie) représente 42 000 entreprises de toutes tailles employant 1 500 000 salariés. Elle s'appuie sur 11 fédérations : automobile, aéronautique (GIFAS), métaux, électricité et électronique, ferroviaire, mécanique, naval (GICAN)...

Elle est organisée en 59 structures territoriales et comprend 130 centres de formation accueillant 30 000 apprentis.

L'UIMM, avec les OS représentatives, a entamé un processus d'évolution profonde du dispositif conventionnel (conventions collectives nationales et territoriales) depuis 2016, par la signature d'un accord de méthode. L'UNSA n'est pas à la table des négociations à ce jour.

Constat a été fait que le dispositif actuel est complexe, disparate et peu lisible.

À terme, le dispositif conventionnel se traduira par des accords « socle commun » à durée indéterminée et des accords dits « autonomes » à durée déterminée. L'objectif est d'avoir tout bouclé d'ici le 1^{er} janvier 2023.

Les discussions se sont organisées sur la base de plusieurs thèmes :

- la méthode ;
- la classification ;
- le temps de travail ;
- sécurité/QVT ;
- relations individuelles ;
- protection sociale ;
- emploi/formation ;
- dialogue social en entreprise ;
- rémunération.

Tous ces thèmes font déjà l'objet d'accords ou de « documents partagés », ce que certains ont appelé « accords au frigo », qui donneront lieu à des accords « socle commun » ou « autonomes ».

Pour la fédération UNSA Industrie et Construction, abandonner l'idée de la disparition des primes d'ancienneté nous semble de bon sens. Il n'y aura donc pas d'évolution majeure sur ce sujet.

Sur le sujet de la classification et de l'évolution professionnelle, la fédération insiste sur ce sujet qui est primordial. En effet, pour les grandes entreprises qui ont soutenu des accords, ils seront entièrement à revisiter/renégocier. Pour les entreprises qui n'en ont pas, ce sont les territoires qui devront prendre les choses en main...

L'entrée en vigueur de la totalité de la convention collective nationale (et accords autonomes) devra être effective en janvier 2024.

La fédération UFIC-UNSA pèsera dans les négociations locales lors de la déclinaison de la nouvelle convention collective.

Pour ce faire, dans quelques semaines, une série de rencontres doit s'organiser pour établir des échanges que nous souhaitons constructifs.

Michel Bienfait / Christophe Pestelle



Comment sécuriser vos mots de passe ?



À la maison, au travail, personne n'échappe aux mots de passe pour les activités sur Internet (messagerie, achats en ligne, profils réseaux sociaux, banque...). Mais sont-ils suffisamment sécurisés ?

Devant l'augmentation des cyberattaques et des vols des données personnelles, il est important de respecter des règles simples pour définir des mots de passe :

- choisir des mots de passe longs et complexes avec des majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux, ou phrase de passe pour en favoriser la mémorisation, ou des coffres-forts de mot de passe ;
- ne pas intégrer des informations personnelles (date de naissance, prénom de votre enfant...);
- utiliser un mot de passe unique

pour chaque compte, en particulier pour les comptes les plus sensibles (adresses mails, usages professionnels) ;

- changer vos mots de passe par défaut ;
- ne pas communiquer vos mots de passe ;
- activer l'authentification à double facteur lorsqu'elle est disponible.

Pensez à faire des sauvegardes régulières de vos contenus, mettre à jour vos appareils et logiciels, et ne pas cliquer sur les liens ou télécharger de pièces jointes venant d'un expéditeur inconnu.

Et pour terminer, **Cyberveilleance.gouv.fr** vous propose 10 mesures essentielles pour assurer votre cybersécurité.

Pneus neige

Une obligation pour certains territoires au 1^{er} novembre 2021



Depuis le 1^{er} novembre 2021, les pneus « hiver » peuvent être imposés dans certains territoires.

Cela concerne les zones de montagne et les zones contiguës qui constituent ensemble un massif. Les massifs sont les suivants : Alpes, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien. Cela représente 48 départements.

Une carte est consultable sur le site de la Sécurité routière. Elle recense les périmètres prévisionnels et est actualisée au fur et à mesure des décisions prises.

En résumé, les véhicules légers ou utilitaires devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices,
- soit être équipés de quatre pneus « hiver ».

3114

Un nouveau numéro national de prévention du suicide



Idées noires, profondes angoisses, pensées morbides... le nouveau numéro national de prévention du suicide, le 3114, est actif depuis le 1^{er} octobre 2021.

Cette plateforme d'écoute pour les personnes en détresse psychologique avait été annoncée dans le cadre du Ségur de la Santé.

Le 3114 est gratuit, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il permet aux personnes en détresse psychologique d'échanger et de trouver une réponse adaptée auprès de professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale (psychiatres, infirmiers spécialisés et psychologues).

Covid et conditions de travail



Après dix-huit mois de pandémie et une forte régression, l'activité économique redémarre. Dans certains secteurs d'activité, cette reprise est freinée par la difficulté de recrutement en CDI ou CDD. C'est le cas dans la restauration et l'hébergement, mais aussi dans certaines entreprises industrielles, de construction, de transport et de santé pour ne donner que quelques exemples.

À de telles difficultés s'ajoute une pénurie de matières premières qui limite les capacités de production.

Quels effets la pandémie a-t-elle eu sur les conditions de travail ?

La Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) a mené récemment une enquête sur ce sujet. Elle met en évidence que la crise sanitaire a induit, pour un tiers des salariés, une intensification du travail avec des répercussions sur le mental, des salariés indiquant être « bouleversés, secoués, émus dans leur travail ». Cette intensification du travail augmente le risque de dépression pour près d'un

quart des salariés interrogés. Afin de mieux cerner ces altérations, la Dares a distingué plusieurs groupes de travailleurs.

- Le premier, le plus important (54 %) dit avoir été peu affecté durant la pandémie. On retrouve là, principalement des hommes, ouvriers, employés ou agriculteurs qui ont poursuivi leur travail sur site.
- Certains, peu nombreux (4 %), indiquent une légère amélioration.
- Pour 32 % des salariés enfin, l'intensification du travail est une réalité et pour 11 % d'entre eux, cette intensification induit une dégradation. Les premiers, souvent des femmes, se retrouvent dans la santé, l'action sociale et l'enseignement. Les seconds sont le plus souvent cadres et télétravailleurs.

Concernant les contaminations à la Covid-19, près d'un cinquième des salariés indiquent avoir été contaminés par la maladie depuis mars 2020. Parmi eux, 28 % pensent l'avoir été dans le cadre du travail et citent comme risque de contamination, le travail sur site, le contact avec le public et l'environnement bruyant qui oblige à se rapprocher des collègues. Afin d'améliorer les conditions de travail détériorées par la crise sanitaire, l'UNSA CP agira tant au niveau des branches que des entreprises.

Hommage à François Thimonier



C'est avec une grande tristesse que nous vous annonçons la perte de notre camarade François Thimonier.

Engagé syndicalement depuis plus de 40 ans, il nous a quittés après neuf mois de lutte contre la maladie.

François, par sa personnalité, son intelligence et sa bonne humeur, dynamisait les groupes de négociation UNSA dans lesquels il travaillait. Au fil des années, il avait réussi à obtenir le respect des parties patronales.

Nous perdons un Ami et un militant engagé.
Tu nous manqueras.

KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



ACTION SOCIALE
ET PRÉVENTION

NOUS SUIVRE

 UNSAIndustrieConstruction

 UNSAIndustrie

 www.unsa-industrie.org

